

Affaire suivie par :  
Nathalie Regnouf  
Tél. 03 69 20 93 11  
Juliette Roye  
Tél. 03.88.45.92.12  
Mél : [mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr](mailto:mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr)

À

65 avenue de la Forêt Noire  
CS 30006  
67083 STRASBOURG Cedex

Strasbourg, le 7 avril 2026

**Objet : Participation au mouvement intra-départemental dans le cadre de la refonte des postes de remplacement à la rentrée 2026.**

Vous avez été informée par courrier en date du 10 février 2026 de la nouvelle organisation relative à l'exercice des fonctions de remplaçant à compter de la rentrée 2026. Cette communication précisait notamment les modalités de la départementalisation du remplacement.

Vous êtes actuellement titulaire d'un poste de ZIL rattaché à [REDACTED] A la rentrée 2026, votre poste évolue vers un poste de ZRI, sans que cela modifie votre école de rattachement.

Afin de valoriser votre engagement en tant que remplaçante et vous accompagner dans cette nouvelle organisation du remplacement, deux possibilités s'offrent à vous à la rentrée 2026 :

- **Option n° 1 : vous acceptez les nouvelles modalités relatives à l'exercice de vos fonctions de remplaçante** : vous n'avez pas besoin de participer au mouvement intra-départemental. Vous conservez votre ancienneté sur poste et votre école de rattachement.
- **Option n° 2 : vous souhaitez bénéficier d'une mesure de carte scolaire.** Dans ce cas vous ne serez plus titulaire de votre poste de remplaçante au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Vous devrez participer au mouvement intra-départemental entre le 20 avril 2026 et le 5 mai 2026. Vous bénéficiez d'une bonification au titre de la mesure de carte scolaire. Dans ce cadre, vous pourrez formuler jusqu'à 45 vœux dont 2 vœux MOB (qui correspondent aux différents bassins).

Les points de bonification pourront être utilisés sur tout poste (hors directions d'écoles, postes à profils, postes spécialisés, et postes allemand) dans tout le département. Pour rappel les points attribués sont : **300 points** sur les postes relevant de la circonscription de rattachement, **100 points** sur le reste du département.

**ATTENTION** : vous devez faire part de votre choix (option 1 ou option 2), impérativement par mail, à la division du 1<sup>er</sup> degré ([mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr](mailto:mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr)) **avant le 13 avril 2026**. Sans réponse de votre part, vous conserverez votre poste de remplaçante sous sa nouvelle forme.

## Division du 1er degré

Ces nouvelles modalités d'organisation visent à améliorer le service public d'éducation. Soyez assurée que nous mettrons tout en œuvre pour préserver vos conditions d'exercice dans le respect des droits statutaires. Le dialogue avec les circonscriptions sera constant, et permettra de vous accompagner dans cette transition, en valorisant votre expertise et votre engagement au service des élèves.

Le directeur académique  
*Signé*

Nicolas Feld-Grooten